

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOHN HAEMMERLI, président

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
DU LAC OPASATICA, DU LAC DES QUINZE,
DE LA FORÊT PICHÉ-LEMOINE et DU RÉSERVOIR DECELLES
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 24 mai 2007, 19 h 30
Salle de l'Église
14, rue de la Baie-Miller
Angliers

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 MAI 2007 1
MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE
ÉRIC LAVOIE 3

MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY
ALAIN FILTEAU 9

LES SENTINELLES DES QUINZE
SIMON LAQUERRE 15

MRC DE TÉMISCAMINGUE
DANIEL DUFAULT 21

CLUB VTT DE TÉMISCAMINGUE
DENIS LAFRENIÈRE, DENIS LAMPRON 33

DROIT DE RECTIFICATION :

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
MARC-ANDRÉ BOUCHARD 40

MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY
ALAIN FILTEAU 47

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette quatrième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur les projets de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, du réservoir Decelles et de la forêt Piché-Lemoine.

10 Je suis John Haemmerli et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique.

15 Je vous présente, comme lors de la première partie, les gens qui m'accompagnent. Alors, avec moi, madame Sophie Hamel-Dufour et monsieur Mathieu St-Onge qui sont les analystes de la commission; à l'arrière de la salle, la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Anne-Lyne Boutin; et madame Danielle Hawey, qui est notre responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse.

20 La logistique de l'audience est assurée par le Centre des services partagés du Québec, Service de soutien aux événements, représenté ce soir par messieurs Richard Grenier et Yanick Pépin.

25 Et notre sténographe officielle est madame Lise Maisonneuve, qui va donc enregistrer tout ce qui se dit ce soir et dont les transcriptions des séances seront disponibles d'ici environ une semaine après la séance dans les centres de documentation et sur le site Internet du BAPE.

30 Alors, on était ici dans la semaine du 16 au 20 avril 2007. Durant cette semaine, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a présenté les quatre projets qu'on a mentionnés, les propositions de plan de conservation. Il a proposé des limites. Il a répondu avec d'autres organismes à vos questions portant sur ces limites, sur la gestion de ces territoires, sur le régime des activités autorisées ou interdites.

35 Bien que ces territoires bénéficient déjà d'un statut provisoire de protection, je vous rappelle que la décision finale du gouvernement sur ces projets n'est pas prise encore et que c'est à vous maintenant de commenter ces propositions ou d'en faire d'autres si vous le jugez nécessaire. Et nous sommes là pour ça cette semaine.

40 Alors, nous tiendrons compte de vos apports, bien sûr, et dans notre analyse et dans notre rapport qui devrait être remis à la ministre quelque part dans le mois d'août, après quoi la commission cessera d'exister.

 Alors, comme je l'ai dit tantôt, c'est la quatrième séance. Nous avons commencé à Lac-

Simon mardi après-midi et à Val-d'Or dans la soirée, à Rouyn-Noranda hier soir. Nous sommes ici ce soir, nous allons terminer demain après-midi à Winneway. Nous avons pour l'instant reçu vingt mémoires qui ont été déposés, dont seize seront entendus par la commission, deux présentations verbales.

45

Il est toujours possible pour les gens dans la salle de s'inscrire pour une présentation verbale, mais la personne passera à la fin de la séance et il faut, bien sûr, que ce soit pour commenter les projets et non pas pour réagir aux autres présentations de la soirée.

50

Je tiens à préciser, comme je l'ai fait en première partie, que la commission ne compte pas les pour et les contre ni le nombre de mémoires en faveur ou en défaveur du projet. Ce qu'elle recherche, c'est des raisons, des arguments, les motifs qui appuient votre opinion. Et tous les mémoires sont lus et relus par la commission, qu'ils soient présentés ou seulement déposés sans être présentés.

55

Donc, pour ce soir, nous avons les gens qui ont déposé et qui désirent présenter un mémoire, ils se sont organisés avec madame Boutin, ils sont inscrits au registre. Je vais les appeler dans l'ordre où ils ont été inscrits.

60

Si votre mémoire a quelques pages seulement, vous pouvez en faire la lecture. S'il est plus long, pour le bénéfice de la salle, on vous suggère d'en donner les éléments essentiels et de présenter les conclusions, de sorte que nous ayons le temps d'échanger avec vous. Votre présentation ne devrait pas dépasser douze, quinze minutes.

65

Et puis je rappelle d'ailleurs que ceux qui résument leur mémoire, que ceux-ci sont déposés, sont publics. La commission va les lire et en tenir compte dans son analyse quand même, même s'ils ne sont pas lus dans leur intégralité ce soir.

70

À la fin de la séance, il est possible d'utiliser un droit de rectification qui doit porter sur des faits et non sur les opinions exprimées. Donc, si quelqu'un a rapporté un fait qui, à votre connaissance, est erroné et qui de plus ne serait pas dans la documentation déposée durant le mandat de la commission, vous pouvez venir rectifier ce fait mais il faut aller vous inscrire au registre auprès de madame Hawey pour le faire.

75

Les mémoires présentés sont déposés après chacune des séances dans les centres de documentation et sur le site Internet du BAPE. Les mémoires non présentés mais déposés seront rendus publics à la fin de la deuxième partie, donc à la fin de la semaine. Et les mémoires adressés par courriel à la commission sont traités de la même façon que les autres et seront disponibles sur le site de la commission.

80

Un rappel de quelques règles de procédure. Comme en première partie, pour s'assurer

d'un exercice efficace dans un climat serein, on va s'efforcer de maintenir le climat de respect mutuel et de courtoisie qu'on a eu en première partie. Donc, on évite les manifestations d'accord ou de désaccord.

85

Je vous rappelle aussi qu'exprimer son opinion exige d'accepter que d'autres puissent en exprimer une différente. Et je rappelle encore une fois que nous vous demandons de commenter des projets et non l'opinion d'autres participants sur les projets et d'éviter de tenir des propos inutilement blessants. Et je vous rappelle que la commission recherche des arguments qui lui permettront d'étayer son analyse.

90

Vous avez remarqué, sur vos chaises il y a des petits formulaires bleus ou turquoise que vous pouvez remplir, qui nous permettront d'évaluer la qualité du service et éventuellement à l'améliorer.

95

Et enfin, pour terminer, je vous rappelle qu'on ne fume pas dans la salle et je vous demande d'éteindre vos téléphones cellulaires.

Alors, voilà, c'en est fait du petit exposé de présentation et j'appellerais maintenant pour la Société de développement du Témiscamingue monsieur Éric Lavoie, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Lavoie.

100

M. ÉRIC LAVOIE :

Bonsoir! Donc, c'est ça, mon nom est Éric Lavoie. Je suis coordonnateur en gestion intégrée au Témiscamingue. J'ai un mémoire de quelques pages; donc, je vais être capable de vous lire la presque totalité.

105

L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

110

Donc, c'est ce que j'avais à dire aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lavoie. Vous êtes le coordonnateur de la table GIR. Vous nous proposez les services de la table pour coordonner le comité de gestion de l'aire protégée.

115

Lors des séances précédentes, certains nous ont dit que la table GIR, ce n'était pas l'idéal parce que gestion des ressources, exploitation des ressources, donc pas forcément de l'intérêt pour la conservation. D'autres nous ont dit aussi que ce n'est pas tout le monde qui est intéressé aux aires protégées là-dessus, et que les principaux intéressés n'y sont pas tous : les villégiateurs, le Regroupement des locataires des terres publiques, etc.

120

125 Alors, j'aimerais peut-être que vous commentiez à cet égard-là par rapport à votre proposition. Je ne sais pas si ça rentre dans vos sous-groupes, s'il y a d'autres gens que ceux que vous énumérez ou d'autres organismes que vous voudriez voir rentrer.

M. ÉRIC LAVOIE :

130 C'est ça. On a eu ce problème-là, si on peut appeler ça un problème, au niveau de la table GIR, c'est-à-dire qu'ici, au Témiscamingue, les gens participent à plusieurs organismes, plusieurs rencontres, plusieurs CA. Donc, il y a un épuisement assez évident des bénévoles dans le milieu. Donc, la solution qu'on a trouvée, nous, c'est d'y aller par intérêt et par sous-groupes de travail.

135 Donc, si les gens ont un intérêt pour les aires protégées, il y aura un sous-groupe spécifiquement pour participer au comité de gestion et puis, de cette façon-là, on va pouvoir éviter l'épuisement des gens qui ont un plus faible intérêt pour ce genre de projet-là. Cependant, on fait toujours un lien entre les sous-groupes et la table GIR, qui est l'ensemble des partenaires de ce grand projet-là.

140 Donc, la table GIR, au Témiscamingue en tout cas, ce n'est pas partout pareil, mais au Témiscamingue il ne faut pas la voir comme une entité de personnes très définie. La table GIR est surtout là pour transmettre l'information et échanger avec les usagers du milieu. Des fois, il y a des gens qui participent à des rencontres; des fois, il y a des gens qui lisent les comptes rendus.

145 Donc, je vois ça un peu comme une extension de la table GIR, qui est un groupe spécifiquement pour les aires protégées, qui pourrait donner plus de temps et d'énergie à ce niveau-là.

150 **LE PRÉSIDENT :**

Et comment ça fonctionne? Vous avez une table de concertation qui regroupe les représentants de chacun de ces sous-groupes-là ou...

155 **M. ÉRIC LAVOIE :**

160 Les sous-groupes sont, dans le fond, une partie de la pointe de tarte, si on veut, de la table GIR. Donc, dans la grande table, on peut parler, il y a certaines nations autochtones qui participent à l'occasion, il y a des trappeurs, chasseurs, l'industrie est là. Mais cependant, on connaît le contexte, des fois l'industrie est moins à l'aise à participer à certains dossiers.

LE PRÉSIDENT :

165 Oui, c'est ça. Quel pourrait être leur rôle justement dans le cas des aires protégées?

M. ÉRIC LAVOIE :

170 Actuellement, je vous dirais que le message que j'entends, c'est qu'ils ont hâte que les aires protégées au Québec soient réglées, soient cannées. C'est le message qu'on entend. Il y a beaucoup d'incertitude au niveau forestier actuellement et puis ça, c'en est une de trop pour l'industrie. Au niveau juste par exemple des calculs de la possibilité forestière, ça a un impact.

175 Donc, eux, moi, ce que j'entends comme message, c'est qu'ils ont hâte que les aires protégées au Québec soient tressés, soient délimitées et soient actives, de façon à ce qu'ils puissent faire la planification en conséquence et l'harmonisation aussi qui va avec. Donc, c'est difficile pour une table GIR ou l'industrie d'harmoniser un territoire qui est à statut incertain. Et ça vaut aussi pour des projets de développement au niveau du Témiscamingue.

180 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Mais à cet égard-là, vous nous avez fait remarquer, vous portez à notre attention le fait que pour l'instant on met de côté des territoires sans s'occuper de connectivité. Vous parlez de corridors. Donc, ça, c'est un autre élément d'incertitude qui s'ajoute.

185 Est-ce que la table GIR a des propositions de corridors par rapport aux projets qui sont présentés sur le territoire régional?

M. ÉRIC LAVOIE :

190 C'est un peu ça le problème. C'est que ce qu'on entend dans les discussions, quand le ministère est venu voir par exemple pour d'autres aires, l'autre province naturelle plus au sud du Témiscamingue, c'est que de la façon que ça fonctionne, on n'a jamais toute l'information en même temps à un niveau assez précis dans le processus pour en arriver à de telles propositions.

195 Donc, on sait que c'est important d'en faire. On sait qu'à un moment donné ça va être important de les faire. Puis moi personnellement, ce que je dis, c'est que ce serait peut-être le temps de les faire toutes en même temps dans la province naturelle et ça ferait partie du même processus de consultation publique. Et puis l'industrie, au moins, elle saurait déjà ils sont où les corridors. Ça ferait partie de l'aire protégée. Ça éviterait, je pense, un paquet de problèmes dans le futur, tout en assurant la connectivité et la conservation des aires protégées.

200

LE PRÉSIDENT :

205 D'accord. Dans votre paragraphe sur le plan d'action, vous nous énumérez les éléments qu'on devrait y trouver, en particulier les ressources nécessaires à sa réalisation. Alors, il y a quelques questions qui se posent à cet égard-là. D'abord, peut-être sur l'ampleur de ces ressources et puis sur la provenance aussi, je ne sais pas si vous avez des commentaires?

210 **M. ÉRIC LAVOIE :**

Oui, je peux faire un parallèle entre les travaux de la table GIR actuellement et au niveau du ministère des Ressources naturelles.

215 Il y a un problème premièrement de données, d'échange des données, cartes écoforestières et tout. C'est des données qu'il faut acheter. Donc, c'est sûr que si on demande à des petites municipalités ou des MRC qui ont moins de moyens que d'autres d'acheter des cartes, déjà là en partant, pour faire des plans de développement de mise en valeur du milieu, on part déjà avec un gros boulet au bout du pied. Il faudrait au moins s'assurer que l'information au niveau
220 du territoire la plus fine possible soit disponible pour le comité qui va faire les plans de mise en valeur et de gestion.

LE PRÉSIDENT :

225 Est-ce que c'est des sommes importantes?

M. ÉRIC LAVOIE :

230 Ça peut être sous forme de contribution simplement en ayant accès aux données qui existent déjà. Puis par la suite, c'est sûr que s'il y a des analyses plus fines, il faudrait qu'il y ait des ressources nécessaires qui suivent.

235 Ce qu'on voit à la table GIR actuellement, c'est que souvent on a des idées, on a des projets, mais les ressources ne suivent pas. Et ce qui m'inquiétait moi personnellement dans le processus actuel, c'est qu'il semblait clair que le ministère a principalement un rôle de conservation, ce qui est tout à fait honorable, et puis il semblerait que la mise en valeur reposerait plus sur les acteurs du milieu. Donc, par conséquent, on s'attend à avoir besoin de ressources pour mettre en valeur ces territoires.

240 **LE PRÉSIDENT :**

En avez-vous, vous, des propositions pour la mise en valeur actuellement?

M. ÉRIC LAVOIE :

245

Des projets concrets là?

LE PRÉSIDENT :

250

Oui?

M. ÉRIC LAVOIE :

255

Des projets concrets, je n'en ai pas actuellement, à part peut-être une extension des projets de Récréo-des-Quinze peut-être vers l'aire protégée qui est sur le même lac. Mais à part ça, je n'ai pas de projets précis.

260

Puis pourquoi je n'en ai pas? Le but, moi, mon travail, ce n'est pas nécessairement d'amener des projets précis, c'est d'aller plus en amont. Puis je ne conseillerais à personne actuellement au Témiscamingue de travailler sur des projets concrets dans les territoires qui n'ont pas un statut encore permanent, le financement va être impossible à aller chercher.

265

Donc, c'est pour ça que je disais tantôt, il faut les canner ces aires protégées là. Au moment où ils auront leur statut, ça va être plus facile d'avoir des projets et de trouver des promoteurs et du financement pour réaliser ces projets-là.

LE PRÉSIDENT :

270

Quand vous parlez de ça, de la mise en valeur, vous nous dites aussi qu'il faut tenir compte du contexte témiscamien. C'est quoi qu'il y a au Témiscamingue qui est particulier par rapport aux autres endroits, et qu'il faut prendre en considération dans ce cadre-là?

M. ÉRIC LAVOIE :

275

Bien, par exemple, la première chose qui me vient en tête, souvent les gens pensent beaucoup forêt boréale, les essences qu'ils ont en forêt boréale. Tandis qu'au Témiscamingue, on est en forêt mixte et en forêt feuillue. Déjà là, c'est une grosse différence. Il y a un potentiel au niveau floristique énorme, une diversité énorme.

280

Puis ça, c'est quelque chose qui devrait être pris en considération. Si on a à faire un inventaire, c'est sûr que ça va être plus long ici. Ça va prendre peut-être une expertise un peu plus poussée que si on fait une expertise dans une pessière pure avec du lichen où tu retrouves peut-être moins d'espèces à mettre en valeur. C'est un exemple.

285

Il y a le contexte donc plus physique. Il y a le contexte aussi social, où les gens ici actuellement avaient des projets de foresterie. Le réflexe que les gens ont eu, suite à la crise

forestière, c'est de développer des projets forestiers. Et puis ces gens-là n'ont actuellement pas nécessairement les ressources disponibles sur le territoire pour faire des projets de mise en valeur, où on a une mise en valeur plus écologique si on veut. Donc, les ressources devraient suivre, donc soit en termes de contribution au niveau du ministère, par exemple, au niveau de leur expertise.

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que, étant donné que vous êtes le coordonnateur de la table GIR, à moins que je vous aie mal suivi, est-ce qu'il y a quand même un intérêt de vos partenaires pour une mise en valeur qui soit autre que purement l'exploitation traditionnelle des ressources forestières?

M. ÉRIC LAVOIE :

L'intérêt est là, mais c'est quand même un défi. Il faut quand même être conscient que, au niveau du Témiscamingue, c'est l'industrie forestière qui était le gros du noyau économique. Donc, historiquement, les gens sont en foresterie. Il y a très peu d'activités au niveau de la mise en valeur.

Ça commence là, il y a quelques bons projets, mais il va falloir activer la roue. Puis je pense, avec cette aire protégée là, ça va peut-être préparer le terrain pour les autres aires protégées qui s'en viennent plus au sud du Témiscamingue.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Pour terminer, vous nous dites aussi dans le plan d'action, vous soulignez qu'il faudrait amener une attention particulière aux percées visuelles. Alors, la question, c'est de où vers où? Est-ce que vous pensez à des secteurs en particulier? Est-ce que vous pensez à des activités en périphérie des réserves? Qu'est-ce que vous voulez dire concrètement par ça?

M. ÉRIC LAVOIE :

Non. Ça, dans le fond, ça va être un peu plate à entendre, mais c'est bien d'avoir des objectifs de conservation, mais on sait très bien qu'il n'y aura pas nécessairement des moyens physiques sur le terrain d'assurer une surveillance accrue. Ça, on en est bien conscient. On connaît le contexte économique actuel au niveau du Québec, c'est correct.

Sauf qu'il y a beaucoup de chalets au Témiscamingue, il y a beaucoup de camps, il y a beaucoup d'utilisation du territoire. Donc, quelqu'un qui a une scie mécanique, qui a un chalet sur le bord de l'eau, c'est tentant pour lui de se faire une belle grande aire de vision pour voir le lac.

330 Donc, moi, je pense que ça, ça va être le principal danger à court terme qu'il faudrait peut-être encadrer. Je ne sais pas de quelle manière encore, mais ça va être une attention particulière, je pense, à faire de réussir à maintenir ces aires protégées là protégées le plus possible et non pas une série de personnes qui profitent de la situation pour couper du bois autour du chalet pour voir le lac.

335 Donc, je pense que la notion *percée visuelle* devrait être mieux définie, mieux encadrée pour assurer un certain contrôle.

LE PRÉSIDENT :

340 D'accord. C'est tout pour nos questions. Je vous remercie beaucoup, monsieur Lavoie.

M. ÉRIC LAVOIE :

345 Puis j'en profite pour remercier votre présence au Témiscamingue. C'est très apprécié. Merci.

LE PRÉSIDENT :

 Ça fait plaisir. Merci, monsieur Lavoie.

350 Alors maintenant, j'appelle pour la Municipalité de Rémigny monsieur Alain Filteau, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Filteau.

M. ALAIN FILTEAU :

355 Bonsoir! Alain Filteau, conseiller municipal à Rémigny. Vous allez excuser ma façon cavalière de vous présenter ça parce que, moi, je ne pensais pas venir m'asseoir vous présenter ça en avant, je pensais de déposer un document. Ça fait que ça va être assez bref. Je ne vous lirai pas mon document.

360 Nous, ce qu'on pense à Rémigny, c'est qu'un territoire, une aire protégée, c'est correct. Le principe de la réserve de biodiversité, on se questionne là-dessus parce qu'on se demande comment est-ce qu'on peut faire pour gérer une aire protégée si on ne peut pas faire d'aménagement dessus, si on la laisse à sa nature, comment est-ce qu'on peut intéresser les gens à protéger ça sur le territoire? On a présentement des projets à Rémigny, nous autres, au niveau du récréotouristique. On en a eu d'autres.

365 Dans le document on parle de l'historique, ce qui démontre l'intérêt du milieu de s'impliquer au développement. Mais tout ça, ce qu'on dit, nous, ce n'est pas des ressources

370 qu'on quête pour pouvoir gérer ça, c'est des moyens qu'on a de besoin. Les moyens, c'est de faire de la gestion sur le territoire. Il faut que les collectivités, il faut que les municipalités puissent participer au processus de gestion du territoire. Puis ça encadrerait très bien les aires protégées si on pouvait faire la gestion sur l'ensemble de notre territoire municipal, que ce soit un refuge biologique ou que ce soit n'importe quel genre d'aire protégée, on aurait un intérêt les collectivités à la gérer.

375 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous voyez ça comment, vous? Excusez-moi, j'embarque dans votre... ça va pour la présentation de votre argumentaire?

380 **M. ALAIN FILTEAU :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

385 Vous continuerez. Vous voyez ça comment? Est-ce que ce serait aux organismes gouvernementaux de vous déléguer ça?

M. ALAIN FILTEAU :

390 De concert, les deux ensemble. C'est sûr que ça prend un contrôle de la part des ministères, des différents ministères, autant en environnement que la forêt. Sauf qu'au lieu d'avoir une planification de gestion comme c'est fait comme c'est là, la plupart du temps c'est décidé à Québec, le milieu devrait faire partie du processus. La MRC, les municipalités devraient faire partie du processus.

395 Il y en a un projet au Témiscamingue, là, que ça fait depuis deux ans qu'on demande, *Forêt de chez-nous*, qui en est un exemple. C'est le milieu qui prendrait la gestion du territoire pour se développer. On irait se chercher nos propres moyens pour développer nos collectivités et ça, ça permettrait de faire la gestion de ces aires protégées là.

400 Ça en prend des aires protégées, on en est conscient, il faut les mettre en place. Mais comment est-ce qu'on va les gérer si les collectivités n'ont pas de pouvoir de gestion sur le territoire et qu'ils n'ont pas les moyens?

405 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, d'accord, on va essayer de décortiquer ça.

410 Ce qu'on nous a dit en première partie, c'est que la fonction de contrôle restait au

ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, mais en région. Donc, la gestion de ces territoires-là ou le contrôle ne devrait pas venir de Québec, si ça peut vous rassurer, ce qui a été dit en première partie.

415 Ce qui a été dit aussi, c'est que si le contrôle reste au ministère, la gestion normalement devrait impliquer les partenaires du milieu. Et puis la mise en valeur et les plans d'action devraient impliquer fortement les partenaires du milieu, si je ne me trompe.

420 Maintenant, où peut-être ça ne rejoint pas votre proposition, c'est peut-être au niveau des ressources disponibles ou des moyens disponibles pour le faire.

M. ALAIN FILTEAU :

425 Les moyens, c'est ça, c'est là, c'est justement là qu'est le problème. On est conscients que tout ça, ça va venir, il va avoir des propositions sur la table. Mais présentement, l'implication des municipalités, des collectivités sur ces dossiers-là, c'est du bénévolat. On ne peut pas demander aux gens de commencer à faire du contrôle de gestion des aires protégées sur leur propre territoire, ils ne seront pas capables de le faire s'ils n'ont pas les moyens.

430 Ça fait que si on ne leur donne pas de moyens de faire ça, ça va être qui qui va le contrôler? Ça va être les entités extérieures encore. Ça va encore dévitaliser les collectivités.

435 Ça fait qu'il faut leur donner des moyens pour qu'eux autres participent au processus de gestion du territoire. Puis tout ça va permettre de s'impliquer dans la gestion des aires protégées et de tout le territoire.

LE PRÉSIDENT :

440 C'est parce que j'ai posé la même question à d'autres endroits cette semaine. Concrètement, ce soir, des moyens, en avez-vous?

M. ALAIN FILTEAU :

445 Il y en a un exemple. Je vais vous en donner un exemple. En 1996, le gouvernement a des territoires qui s'appelaient les «lots intramunicipaux». Ils ont mis ça en place, c'est des moyens qu'ils ont donnés aux collectivités pour se développer.

450 Il y a plusieurs collectivités qui se sont servi de ces outils-là, ils ont fait un bout de chemin, mais c'est trop peu. Avec toutes les contraintes qu'il y a et la dynamique qu'il y a alentour de ça, il y a les mêmes contraintes que les grands territoires «CAFFÉS» pour gérer ça. C'est trop peu. Encore là, les organismes qui se sont mis en place doivent faire du bénévolat pour les garder en place.

455 Ça fait que le territoire est très minime. Si le territoire était vraiment à la dimension de la collectivité, de la municipalité, les moyens seraient là. Il y aurait un organisme qui se mettrait en place et ces gens-là pourraient travailler au développement du territoire.

460 Puis c'est déjà là, là. C'est le meilleur exemple qu'on ne peut pas donner. Chez nous, ça fonctionne depuis 96 et ça s'en va... malheureusement, ça peut être appelé à disparaître parce que les moyens ne suivent pas. Il y a trop de contraintes et c'est de plus en plus contrôlé et le territoire est trop petit.

465 Si on faisait la gestion du territoire au complet, premièrement on ne le ferait pas pour les intérêts industriels, on le ferait pour la collectivité. C'est qui qui seraient les mieux placés pour penser à la deuxième, la troisième génération qui s'en vient, que les gens qui sont sur le milieu à protéger le territoire? Si on peut les impliquer à la gestion et qu'on leur donne les moyens de le faire, c'est eux autres qui vont être les mieux placés pour penser aux autres générations pour la gestion du territoire. C'est tout ça que ça prend, juste ça que ça prend.

470 **LE PRÉSIDENT :**

475 Oui. Bon, je sais que monsieur Aylwin nous a parlé en première partie, et vous revenez dans votre mémoire d'ailleurs avec des projets que la municipalité avait et c'est vu comme... en fait, ces projets-là n'ont pas forcément fonctionné, comme l'usine de sciage que vous regrettez encore ou votre projet de développement riverain en 2002. C'était quoi ça, ce projet-là?

M. ALAIN FILTEAU :

480 Ce n'était pas nécessairement un projet. C'était le ministère de l'Environnement qui était en train de faire un plan de développement du lac des Quinze. Comme tout le temps, on a embarqué dans le processus pour voir les intérêts qu'on pourrait y avoir.

485 Ce projet-là, la seule raison pourquoi faire qu'il s'est retrouvé sur la table, c'est parce que c'est là qu'on a appris qu'il y avait une aire protégée qui était pour être mise en place chez nous. Ça fait qu'il n'y avait pas eu de consultation qui avait été faite. Il n'y avait pas de projet précis en rapport à ça là.

LE PRÉSIDENT :

490 Ah! d'accord.

M. ALAIN FILTEAU :

Mais présentement, il y en a un projet depuis un an, qui s'appelle *Aventure Obikoba*,

495 qui est en place à Rémigny et sur un autre territoire très près de l'aire protégée. C'est encore une
preuve que le milieu est prêt à se prendre en main. Et c'est du récréotourisme qu'on veut faire et
c'est de l'aventure douce en forêt. Il y a des projets de kayak. Il y a safari photos. C'est un super
de beau projet.

500 Il a même été déposé, la semaine passée, le plan d'affaires dans le cadre d'une
subvention. Je ne sais pas trop là, je ne me souviens pas exactement, mais en tout cas le projet
avance. Puis ce serait une opportunité d'avoir une aire protégée connexe avec notre territoire.
C'est vraiment tout près, on parle de 2 kilomètres de distance entre les deux territoires.

505 **LE PRÉSIDENT :**

Le projet n'est pas sur le territoire de l'aire protégée.

M. ALAIN FILTEAU :

510

Non, il n'est pas sur le territoire de l'aire protégée, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

515

L'information qui a été déposée, est-ce qu'elle est d'ordre public, sur le projet?

M. ALAIN FILTEAU :

520

Je ne sais pas. Il faudrait que je pose la question.

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous voir? Parce que ça nous aiderait à nous faire une tête sur...

525

M. ALAIN FILTEAU :

J'imagine qu'on pourrait fournir une copie, oui.

LE PRÉSIDENT :

530

D'accord. Alors, madame Hamel-Dufour va vous rappeler pour vérifier ça.

M. ALAIN FILTEAU :

535

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

540 Quand vous faites référence au projet pilote bancs d'essai–décentralisation de la MRC, est-ce que c'est la même chose que le projet *Forêt de chez-nous* dont vous nous avez parlé tantôt?

M. ALAIN FILTEAU :

545 Oui, oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

550 C'est ça, d'accord.

M. ALAIN FILTEAU :

C'est exactement ça.

555 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on a bien compris ça.

560 Je sais que les consultations au sujet des aires protégées ont été un élément sur lequel plusieurs personnes nous sont revenues. Il y a quand même eu des séances d'information en 2002, avant qu'on donne un statut provisoire à ces territoires. Et puis il y en a quand même eu une en 2004 pour informer le milieu régional. Est-ce que vous avez assisté à ces séances? Est-ce que Rémigny a été...

565 **M. ALAIN FILTEAU :**

Pas à ma connaissance, on n'a pas été invités. La première fois qu'on a assisté à ça, c'est à Laverlochère en 2004, je pense, oui, je crois bien.

570 **LE PRÉSIDENT :**

En 2004, c'était pour annoncer le fait qu'on donnait un statut à ces territoires.

M. ALAIN FILTEAU :

575 Oui.

LE PRÉSIDENT :

580 Mais en 2002, il y avait eu une tournée où le ministère essayait d'identifier, demander à la région d'identifier des territoires d'intérêt.

M. ALAIN FILTEAU :

585 Non, la Municipalité de Rémigny n'a pas été consultée là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

590 Alors, on va prendre bonne note de votre message. On va vous rappeler pour le projet récréotouristique pour nous éclairer là-dessus. Et on vous remercie beaucoup pour votre participation.

M. ALAIN FILTEAU :

595 C'est moi qui vous remercie pour le temps que vous m'avez donné.

LE PRÉSIDENT :

600 Merci.

Alors si monsieur Simon Laquerre pour Les Sentinelles des Quinze veut bien s'avancer, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Laquerre.

M. SIMON LAQUERRE :

605 Bonsoir, monsieur le président, monsieur et madame les commissaires! Mon nom est Simon Laquerre, président de Les Sentinelles des Quinze. Les Sentinelles des Quinze est un organisme à but non lucratif qui a vu le jour en 2004, en opposition à un projet de centrale hydroélectrique privée sur la rivière des Quinze à Angliers.

610 L'objectif des Sentinelles des Quinze est de mettre en valeur le territoire de la région du Témiscamingue par l'entremise d'un développement harmonieux qui n'hypothèque pas le patrimoine des générations futures.

615 Nous comptons sur un membership de plus de 150 membres. Des personnalités bien connues et des organismes possédant une forte crédibilité nous ont donné leur appui, notamment la Première Nation de Longue Pointe, Fondation Rivières, les 6000 membres du Syndicat des employés de métier d'Hydro-Québec, Léopold Lauzon, directeur de la chaire d'étude socio-économique de l'Université du Québec à Montréal.

620

Étant donné que les champs d'action et d'expertise des Sentinelles des Quinze se concentrent dans la région du Témiscamingue, notre mémoire propose des recommandations touchant uniquement la réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze.

625

Néanmoins, notre organisme appuie les quatre projets de réserves de biodiversité. On recommande qu'ils obtiennent le statut permanent de protection. On croit que ces territoires vont enrichir le réseau d'aires protégées puis constitueront un bel héritage pour les générations futures.

630

En premier lieu, nous recommandons de protéger les onze îles situées au sud du territoire à l'étude, comme on voit sur la carte à l'écran, en les incluant dans la réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze. On retrouve quatre îles au sud de la pointe du Fish Creek et sept îles au sud de Long Point.

635

Ces îles sont constituées de beaux peuplements de résineux. On retrouve du pin blanc, du pin rouge, du cèdre. Puis il y a les îles Jumelles, les numéros 2 et 3 sur la carte, qui abritent une héronnière. Pour les gens qui fréquentent le lac des Quinze, ces îles ont une valeur symbolique et historique. Ce sont des points de repère par excellence pour les plaisanciers qui naviguent sur le lac.

640

En deuxième lieu, nous recommandons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs joue un rôle actif sur la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais afin de contrer l'érosion des berges de la réserve de biodiversité du lac des Quinze. La fluctuation du niveau des eaux est désynchronisée par rapport au régime hydrique naturel.

645

Depuis 2007, le ministère du Développement durable est propriétaire du barrage d'Angliers situé en aval du réservoir des Quinze. Le ministère sera également gestionnaire de la réserve de biodiversité du lac des Quinze si cette dernière voit le jour. En l'occurrence, on croit que le ministère devrait avoir un pouvoir d'intervention sur la gestion du réservoir des Quinze et de l'érosion qui en est la principale problématique.

650

Pour terminer, troisième et dernière recommandation. À la mémoire des premiers habitants du territoire que constitue le projet de réserve de biodiversité du lac des Quinze, nous recommandons que la réserve soit nommée officiellement Kikinwawigak, ce qui signifie Long Point en algonquin. Merci.

655

LE PRÉSIDENT :

660

Merci, monsieur Laquerre. Donc, le Long Point de votre carte, est-ce que ça

correspond à la localisation initiale au premier village de la communauté qui est actuellement à Winneway?

M. SIMON LAQUERRE :

665

Oui.

LE PRÉSIDENT :

670

Et j'imagine que vous avez validé la proposition de nom avec la Première Nation de Winneway?

M. SIMON LAQUERRE :

675

Oui.

LE PRÉSIDENT :

680

On va les voir demain. Alors, on en parlera avec eux.

Là, vous recommandez que le ministère de l'Environnement soit actif sur la Commission de planification de régularisation de la rivière des Outaouais. Je vais vérifier avec eux, je ne suis pas sûr, mais je pense que c'est déjà un membre actif, sinon important de cette commission. Mais en tout cas, ça, ça reste à vérifier avec eux. On fera les démarches qu'il faut pour ça.

685

Je sais que l'érosion vous préoccupe. Vos questions en première partie avaient rapport à cet enjeu-là. Est-ce que le problème d'érosion ou le responsable de l'érosion est clairement identifié sur le réservoir des Quinze? Est-ce que c'est juste la présence du barrage? Est-ce que c'est la façon dont on l'opère?

690

M. SIMON LAQUERRE :

Premièrement, le réservoir des Quinze est faiblement peuplé. Ce n'est sûrement pas les riverains qui provoquent cette érosion-là. Parce que la plupart, c'est en milieu naturel, les berges sont à l'état naturel. Bien, si la fluctuation des eaux est anormale, à notre connaissance, il y a juste les gestionnaires de barrage qui peuvent jouer avec ce niveau des eaux. On ne voit pas d'autres responsables.

695

LE PRÉSIDENT :

700

D'accord. Vous mentionnez aussi – par curiosité, ça je ne le sais pas – la plage

publique d'Angliers. Vous la situez où? Vous ne pouvez pas nous la montrer sur cette carte-là ici?

705 **M. SIMON LAQUERRE :**

Non, elle n'est pas sur la carte. Elle est plus vers la gauche. Mais oui, elle est attaquée par l'érosion. Et depuis quelques années, des fois le niveau d'eau est trop haut et les gens n'ont plus accès à la plage.

710

Puis il y a d'autres plages comme ça situées le long de l'aire de biodiversité projetée qui sont sujettes aussi à l'érosion.

LE PRÉSIDENT :

715

Oui, c'est celles qu'on a vues en première partie, entre autres. Je pense à des exemples d'autres plans d'eau qui sont régulés, où il y a eu des ententes entre le propriétaire ou la personne qui a réglé le barrage et les riverains pour des intervalles ou des fourchettes de variation pendant des saisons données pour permettre l'utilisation des infrastructures, des marinas, des plages. Ce n'est pas le cas au réservoir des Quinze, il n'y a pas...

720

M. SIMON LAQUERRE :

Bien, on nous dit qu'on respecte les seuils maximaux et minimaux. Ça, je les crois. C'est juste qu'on baisse l'eau et on monte l'eau à des rythmes vraiment trop rapides et la nature répond drôlement, parce qu'on voit finalement des pans d'argile qui glissent dans le lac et il y a des arbres qui tombent dans l'eau. Bien, les gens l'observent sur le terrain.

725

LE PRÉSIDENT :

730

Est-ce qu'ils l'observent de façon plus importante dans les dernières années ou est-ce que c'est quelque chose qui de manière récurrente a toujours été observé?

M. SIMON LAQUERRE :

735

Ça, c'est une bonne question. Je sais que l'étude qui a été réalisée, il y a quelques années, a mis en lumière ce phénomène-là plus précisément et a expliqué par exemple que les pentes supérieures à 30 % qui sont constituées d'argile sont plus soumises à l'érosion. Mais sinon, je ne pourrais pas vous dire depuis quand ça a débuté et si c'est plus grave aujourd'hui qu'il y a dix ans. En tout cas, je ne le sais pas.

740

LE PRÉSIDENT :

745 Merci. La gestion maintenant de ces territoires-là, beaucoup de monde se sont prononcés là-dessus depuis le début de la semaine. Vous étiez à Rouyn hier. Est-ce que Les Sentinelles des Quinze ont des propositions à faire à cet égard-là?

M. SIMON LAQUERRE :

750 Bien, personnellement, j'ai trouvé l'intervention précédente de monsieur Filteau intéressante, que conjointement le milieu local et le ministère régional s'occupent de l'aire protégée. Bon, le milieu local, parce que c'est des gens qui sont sur le territoire et qui sont au fait de la situation, qui peuvent intervenir rapidement aussi.

755 Mais sinon, je ne suis pas assez aguerri peut-être pour les tables GIR. Ça, je ne pourrais pas vous dire.

LE PRÉSIDENT :

760 D'accord. Est-ce que votre organisme serait intéressé à s'impliquer ou à siéger sur un comité qui s'occuperait de cette gestion-là?

M. SIMON LAQUERRE :

765 Oui. Un genre d'organisme de concertation?

LE PRÉSIDENT :

770 Oui.

M. SIMON LAQUERRE :

Oui, ce serait intéressant.

775 **LE PRÉSIDENT :**

780 Là, vous militez pour la mise en valeur des îles. Est-ce que vous avez une expertise particulière à cet égard-là que le ministère du Développement durable n'aurait pas? Est-ce que vous avez des choses à leur dire là-dessus ou à partager avec eux, ou est-ce que vous avez déjà eu des échanges avec eux sur ces îles-là?

M. SIMON LAQUERRE :

Non. Bien, mon expertise, je viens de terminer une maîtrise en biologie forestière à

785 l'UQAT. J'ai quand même une bonne idée des peuplements forestiers. Puis ceux qu'on retrouve sur les îles sont quand même relativement différents de ceux qu'on retrouve sur la plaine d'argile, principalement sur l'aire protégée. Puis je pense ça bonifierait un peu l'aire protégée de retrouver des peuplements de résineux, parce que c'est des îles qui sont rocailleuses.

790 Puis aussi parce que des îles, c'est un peu comme des paradis perdus, c'est beau, c'est entouré d'eau. Il y a le point de vue aussi esthétique. Il y a le point de vue naturel mais aussi esthétique qu'on devrait tenir en compte.

LE PRÉSIDENT :

795

Et puis est-ce qu'elles ont toutes, une fois qu'on a enlevé les contraintes du marnage, des superficies intéressantes pour être considérées quand même?

M. SIMON LAQUERRE :

800

Bien, c'est des petites îles. Ça n'agrandira pas beaucoup l'aire protégée de manière absolue, mais...

LE PRÉSIDENT :

805

Non, mais c'est plus pour l'île elle-même. Parce que si finalement, quand on est à la cote maximale de marnage, il nous reste trois fois rien, quatorze mètres carrés avec trois pins... c'est juste ça que j'essaie d'évaluer là.

M. SIMON LAQUERRE :

810

Non, non. Il y a des îles qui sont assez densément peuplées d'arbres pour valoir la peine d'être protégées.

LE PRÉSIDENT :

815

Vous avez aussi suggéré, il y a une section dans votre mémoire qui porte sur la communauté de Long Point. Vous proposez qu'on donne un nom algonquin à la réserve. Est-ce que vous auriez aussi des propositions pour la mise en valeur, par exemple, du patrimoine culturel ou est-ce que c'est des choses qui ont été abordées avec la communauté quand vous avez parlé de ce mémoire-là?

820

M. SIMON LAQUERRE :

825

Bien, étant donné que c'est des lieux en quelque sorte de culte des Algonquins et des

lieux assez symboliques, je pense que ce serait plus eux autres qui seraient bons pour répondre à cette question-là. Mais sinon, il y a un gros potentiel archéologique. Puis je crois qu'en concert avec les Algonquins, il y aurait moyen de mettre ça en valeur. C'est sûrement très, très riche. Puis il y a des organismes, comme Archéo 08, je crois qu'ils ont confirmé la richesse de ces sites-là.

830

LE PRÉSIDENT :

Donc, à valider avec eux et avec la communauté. Merci beaucoup, monsieur Laquerre.

835

M. SIMON LAQUERRE :

Merci.

840

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appellerais maintenant pour la MRC de Témiscamingue monsieur Daniel Dufault, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Dufault.

845

M. DANIEL DUFAULT :

Bonsoir! Je m'appelle Daniel Dufault. Je suis l'aménagiste de la MRC de Témiscamingue. Je vous remercie de me recevoir. Je voudrais, au nom du préfet, monsieur Jean-Pierre Charron, et au nom des maires, vous remercier de votre présence au Témiscamingue, vous souhaiter la bienvenue.

850

LE PRÉSIDENT :

Merci.

855

M. DANIEL DUFAULT :

Nous avons déposé un document 8 ½ X 14, *Commentaires de la MRC sur le projet de réserve du lac Opasatica*. En fait, je ne voulais pas lire le document au complet mais plus revenir sur certains éléments.

860

Au niveau de la présentation du Témiscamingue, on a une population de 19 000 personnes, un territoire de 19 000 kilomètres carrés. Alors, ça fait une densité de population d'à peu près une personne au kilomètre carré. 20 petites municipalités. 4 communautés algonquines.

865

Et notre économie, c'est en gros trois domaines : l'agriculture, on a à peu près 300, 350

870 fermes, les activités forestières qui représentent le tiers des emplois, et la chasse, la pêche, le tourisme. Il y a plusieurs titres miniers mais il n'y a pas de mines en activité au Témiscamingue.

875 Les commentaires de la MRC au niveau du... tantôt, je vais peut-être pas critiquer les interventions qui ont été faites plus tôt, mais peut-être les commenter ou les compléter à propos du projet du lac des Quinze. Mais le document qu'on dépose ce soir, c'est au niveau du projet de réserve de biodiversité du lac Opasatica.

880 Alors, la demande de la MRC, c'est une modification aux limites pour être exclu du projet d'aire protégée du lac Opasatica, en grande partie à cause de la faible superficie qui déborde au Témiscamingue. Le projet du lac Opasatica, c'est quand même la plus grande des aires protégées que vous avez à étudier, 245 kilomètres carrés, et notre prétention c'est que, de faire passer la ligne peut-être à un endroit différent ou un petit peu plus loin, ça ne remet pas en cause l'aire protégée dans son ensemble et ça aurait, d'après nous, aucun impact sur l'aire protégée.

885 D'autre part, hier, je crois que certaines personnes ont demandé des agrandissements de l'aire protégée du côté est. Quant à son agrandissement du côté sud au Témiscamingue, je comprends que c'est difficile à cause des titres miniers qui existent dans ce secteur-là.

890 Une des solutions qu'on peut proposer quant à la délimitation, ce serait peut-être que la ligne passe sur la ligne de crête qui est immédiatement à l'ouest du lac Opasatica ou que la limite passe sur la rive du lac Opasatica.

895 À notre avis, ce changement-là de délimitation jusqu'à un certain point rendrait service au ministère de l'Environnement en ce sens que, dans le futur comité de conservation qui est à être mis en place, à notre avis, ce serait difficile d'intéresser des gens, des intervenants du Témiscamingue pour une si petite superficie et d'autant plus que, au niveau de la Ville de Rouyn-Noranda, ils veulent un comité pour l'ensemble des aires protégées de leur territoire.

900 Cette demande-là quant à la délimitation de l'aire protégée pour être exclue du projet du lac Opasatica, je dirais ce n'est pas un caprice de la MRC, ça s'inscrit dans une logique gouvernementale. En 1979, le gouvernement a adopté la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui a créé les MRC, qui sont des régions qui ont été délimitées sur la base des territoires d'appartenance, des régions d'appartenance.

905 Depuis cette époque-là, il y a plusieurs ministères, il y a plusieurs organismes, la Sûreté du Québec, l'Union des producteurs agricoles, le ministère des Transports, les commissions scolaires, le ministère de la Justice, le ministère de l'Agriculture qui ont ajusté là des découpages administratifs aux limites de la MRC. Alors, nous, ce qu'on voit, c'est un peu qu'au niveau du lac Opasatica, que ce projet-là s'enligne de la même façon que tous ces

ministères-là qui ont ajusté leur découpage.

910 Ça, c'était nos commentaires pour le lac Opasatica. Si vous voulez, je pourrai continuer tantôt pour le lac des Quinze.

LE PRÉSIDENT :

915 Moi, je vous dirais d'y aller tout de suite, en vous rappelant mon petit exposé du début.

M. DANIEL DUFAULT :

920 Oui. Non, ce n'est pas pour critiquer ce qui a été dit, mais plus pour compléter par rapport aux questions que vous avez posées aussi tantôt.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

925

M. DANIEL DUFAULT :

Nous, ce qu'on voit, la volonté du milieu de s'impliquer ou de prendre en charge l'aire protégée, en tout cas, moi, j'ai souligné deux enjeux.

930

Premièrement, au niveau de l'atteinte du 8 % des aires protégées, ce que propose le ministère de l'Environnement, c'est une réserve de biodiversité. Mais pour se qualifier pour une aire protégée, il y a d'autres statuts. Et ce que la MRC prétend, c'est peut-être que pour permettre la prise en charge par le milieu, pour permettre un aménagement forestier que je dirais léger ou communautaire d'une partie de l'aire protégée, c'est peut-être le statut proposé qui devrait être questionné par rapport au territoire du lac des Quinze.

935

Il existe des statuts qui permettent un aménagement forestier dans une aire protégée et qui permettent de la qualifier quand même pour l'atteinte du 8 %, qui permettraient aussi peut-être... peut-être que tantôt le Club de VTT va intervenir au niveau d'un sentier interrégional. Il y a peut-être un autre statut d'aire protégée qui permettrait de réaliser ce projet-là également.

940

Le deuxième enjeu qu'on a identifié, c'est au niveau de la prise en charge du territoire par le milieu. Puis là, je fais référence au projet de *Forêt de chez-nous* dont vous avez parlé tantôt, qui est à l'étude au ministère des Affaires municipales.

945

Moi, ce que je comprends en tout cas de l'aire protégée du lac des Quinze, c'est que, étant donné qu'il y avait une grande concentration de bois franc, que ces approvisionnements-là

950 n'étaient pas vraiment attribués aux compagnies forestières, que les compagnies forestières sont
prêtes peut-être à laisser ce territoire-là.

955 On a eu des précédents pas très loin d'ici, dans la municipalité voisine, à Nédelec, où les
compagnies forestières, pour un territoire de 10 kilomètres carrés, pour faire un bleuetière ont
cédé ce territoire-là, si vous voulez, à la communauté. Le statut a été changé et maintenant...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est celle qu'on a vue en descendant de Rouyn sur le bord de la route?

960 **M. DANIEL DUFAULT :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

965 Excusez-moi. Continuez.

M. DANIEL DUFAULT :

970 C'est ça. Ce n'est pas une coupe à blanc, ça, c'est l'aménagement d'une bleuetière. Il y
a plusieurs hectares de bleuets qui sont productifs et qui produisent chaque année.

975 En tout cas, le projet, notre prétention, c'est que pour le territoire du lac des Quinze, je
ne sais pas si vous avez vu ou si vous avez entendu parler, par exemple, du projet de la *Forêt de
l'Aigle* en Outaouais, c'est un territoire qui était libre d'approvisionnement forestier, qui a été, si
vous voulez, remis à la communauté et maintenant il y a des secteurs à l'intérieur de ça qui sont
protégés. Il y en a d'autres qui sont mis en valeur au niveau récréatif, il y en a d'autres qui sont
mis en valeur au niveau aménagement forestier. Puis ça se fait par la communauté ou ça se fait
par un organisme sans but lucratif.

980 Alors, la prétention de la MRC c'est un peu, pour le territoire du lac des Quinze, d'en faire
un projet, d'en faire la phase 1 du projet de *Forêt de chez-nous*, de permettre d'avoir une table qui
regrouperait les utilisateurs, qui permettrait d'avoir un plan d'aménagement multiressources, pas
juste au niveau forestier mais aussi au niveau récréatif, au niveau protection.

985 Et puis au niveau des revenus, ça pourrait être, par exemple, la délégation des baux de
villégiature aux municipalités ou à la MRC. Il y a déjà des gens qui paient des loyers pour les

990 camps de chasse, pour les chalets. Ces gens-là continueraient à payer leur loyer au même prix, sauf qu'au lieu que l'argent se perde au gouvernement, bien, l'argent pourrait être réinvesti dans le milieu pour le territoire en question.

LE PRÉSIDENT :

995 D'autres commentaires?

M. DANIEL DUFAULT :

1000 Non.

LE PRÉSIDENT :

1005 Merci, monsieur Dufault. Quand vous nous dites que d'autres statuts pourraient être utilisés, vous nous donnez des exemples de la façon dont ça pourrait se faire, mais ça correspond à quels statuts légaux dans ceux que le ministère nous a présentés et qui permettent de comptabiliser une aire dans les aires protégées?

M. DANIEL DUFAULT :

1010 On a déposé un document la semaine passée ou il y a deux semaines, *Aires protégées, définition, explication*. Vous avez un tableau, le premier tableau, le tableau 1, *Aide-mémoire sur les aires protégées*. Il y a sept rangées. En fait si on excepte la dernière, les aires protégées sont classées en six catégories. Là, le tableau, on a rajouté une septième catégorie, mais en fait au niveau international, il y a seulement six catégories.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Ces signes correspondent aux six catégories de l'UICN.

M. DANIEL DUFAULT :

1020 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1025 D'accord.

M. DANIEL DUFAULT :

Et c'est dans la catégorie qui correspond à *paysage protégé*. Ça, c'est un exemple. On

1030 n'a pas indiqué les 24 catégories d'aires protégées, on n'a pas indiqué les 24 statuts, mais c'est un exemple dans lequel il y a des activités agricoles, forestières qui sont permises. L'escarpement du Niagara, par exemple, en Ontario, qui va du lac Huron jusqu'à la Ville de Hamilton, fait partie de cette catégorie-là.

1035 Puis nous, ce qu'on prétend, c'est qu'au niveau municipal, la façon dont est aménagée la forêt, sans vouloir insulter personne, ce n'est pas des coupes à blanc de plusieurs centaines d'hectares comme font les compagnies forestières là. Les interventions sont vraiment plus petites, plus ciblées, puis c'est aussi quelque chose qui intègre l'autre mise en valeur du territoire.

1040 **LE PRÉSIDENT :**

Qui rejoint la notion de forêt habitée.

M. DANIEL DUFAULT :

1045

C'est ça. Dans le cas de la bleuetière de Montreuil qu'on a parlé tantôt, bien, la municipalité a fait la coupe, mais elle l'a faite d'une certaine façon pour ne pas handicaper le potentiel de bleuets une fois que la coupe serait faite.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

1055 Toutes ces réticences-là... êtes-vous membre du comité interministériel régional, lequel regroupait les différents acteurs qui ont été consultés sur les territoires d'intérêt et... attendez un petit peu, on va le savoir. Mais oui, apparemment oui. Avez-vous fait part de ces réticences-là au comité interministériel? Est-ce que la MRC a...

M. DANIEL DUFAULT :

1060 J'en ai pas nécessairement fait part au comité interministériel, mais j'en ai fait part au répondant du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

À quel moment? Pour qu'on se situe dans la chaîne d'événements.

1065

M. DANIEL DUFAULT :

1070 Au niveau de la délimitation de la réserve du lac Opasatica, c'était... je ne l'ai pas avec moi, mais ça doit faire un an à peu près au niveau de la délimitation du lac Opasatica.

LE PRÉSIDENT :

Et que vous a-t-on répondu à ce moment-là? Est-ce qu'il y a eu une réaction? Est-ce que...

1075

M. DANIEL DUFAULT :

Bien, c'était juste de l'information que je soumettais au ministère. Je ne voulais pas avoir nécessairement de réponse.

1080

LE PRÉSIDENT :

Non, mais peut-être que vous auriez pu avoir des commentaires, même sans les solliciter?

1085

M. DANIEL DUFAULT :

Non.

1090

LE PRÉSIDENT :

D'accord, ça va pour ça. Pour ce qui est du lac Opasatica, à quel moment vous avez appris que ça débordait sur votre MRC et dans la Municipalité de Nédelec?

1095

M. DANIEL DUFAULT :

Le moment exact, je ne m'en souviens pas. C'est peut-être en 2004 ou en 2005.

LE PRÉSIDENT :

1100

Au moment où le territoire a été désigné...

M. DANIEL DUFAULT :

1105

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1110

... et aurait eu son statut provisoire. Là, vous nous posez un dilemme. Parce qu'à bien des égards lors de la première partie, il a été mis en relief que certaines des limites choisies ne correspondaient pas à quelque chose de facilement identifiable sur le terrain parce que c'était ou

des claims ou une limite administrative ou etc.

1115 J'ai cru voir dans la délimitation du territoire du lac Opasatica qui déborde sur votre MRC, que ça suit une vallée ou la vallée d'une rivière qui est identifiée. Est-ce que je me trompe en disant que c'est une réticence d'ordre administratif?

M. DANIEL DUFAULT :

1120 D'après moi, oui, parce que maintenant avec les GPS, on se retrouve facilement.

LE PRÉSIDENT :

1125 Non, mais de la part de la MRC de Témiscamingue, c'est à cause des complications que ça implique, parce que ça implique votre MRC sur un éventuel comité de gestion et tout ce qui s'ensuit?

M. DANIEL DUFAULT :

1130 Bien, notre prétention, c'est que notre territoire devrait être géré par le milieu. Si l'aire protégée avait débordé de plusieurs kilomètres carrés, de plusieurs dizaines de kilomètres carrés dans la MRC de Témiscamingue, probablement ce qu'on aurait proposé, c'est un statut différent, comme celui du lac des Quinze, pour faire en sorte que le milieu puisse prendre en charge ce territoire-là et aménager des secteurs de protection, des secteurs de mise en valeur, des secteurs
1135 d'exploitation.

LE PRÉSIDENT :

1140 Puis dans ce cas, si je comprends bien, la petite taille rend moins intéressant toute forme d'arrangement qu'on pourrait trouver avec la MRC voisine, soit qu'ils vous informeraient ou que vous auriez un droit de regard ou une participation quelconque à la gestion de ce territoire-là. Finalement, le fait que la taille soit si petite, ça fait que ce n'est pas vraiment intéressant de s'impliquer.

1145 **M. DANIEL DUFAULT :**

1150 C'est ça, parce qu'il n'y a pas de chemin qui permet d'accéder à ce territoire-là. Il n'y a pas de camp de chasse ou de bâtiment concerné. Il n'y a pas d'enjeux pour notre territoire. Alors, le fait de motiver des gens pour participer à un éventuel comité de conservation qui inclurait toutes les aires protégées de la Ville de Rouyn-Noranda, ce serait difficile.

LE PRÉSIDENT :

1155 On ne discutera pas ici ce qui a été dit à propos du comité lors des séances précédentes, mais ce n'est pas forcément la solution qui va être retenue. Enfin, je ne le sais pas, mais je comprends vos réticences.

1160 On a entendu ce soir une proposition à l'effet que la table GIR s'occupe de la gestion et de la mise en valeur du territoire. En fait, ce que je voulais vous demander, c'est comment vous le voyez dans le contexte des aires protégées; mais là, c'était dans le contexte des réserves de biodiversité. Mais là, avec vos nouvelles propositions, ça élargit peut-être un peu la portée de la question, mais j'aimerais quand même que vous commentiez sur cette proposition-là.

M. DANIEL DUFAULT :

1165 Moi, la table GIR, pour le lac des Quinze, je la vois comme un comité élargit des utilisateurs. Le rôle de la table GIR pour le Témiscamingue, c'est un petit peu de voir, à partir des interventions qui se font en forêt publique des compagnies forestières, d'essayer d'avoir des arrangements vivables pour les gens qui font la pêche, la chasse, l'utilisation du territoire.

1170 Alors, en ce sens-là, l'expertise qui a été développée par la table GIR pour l'exploitation forestière pourrait s'appliquer pour le territoire du lac des Quinze.

LE PRÉSIDENT :

1175 D'accord. Mais en l'occurrence, les représentants des différents groupes que vous venez de mentionner, dont les chasseurs, les pêcheurs, etc., on ne les retrouve pas à la table GIR. Est-ce qu'on les retrouve à cette table?

M. DANIEL DUFAULT :

1180 L'Association de chasse et pêche est représentée. Lorsqu'il y a un territoire comme une zone d'exploitation contrôlée ou une pourvoirie, ils ont des représentants. Les trappeurs aussi sont représentés.

LE PRÉSIDENT :

1185 D'accord. Je vais revenir au Opasatica. Ça continue de me travailler ce territoire-là. Il n'y a pas de chemin, vous nous avez dit, pour ce territoire-là qui connecte du côté de la MRC de Témiscamingue?

M. DANIEL DUFAULT :

À ma connaissance, non. En tout cas, sur les plans qui ont été fournis...

1195

LE PRÉSIDENT :

1200

Je pense que, hier soir, le représentant de la compagnie forestière nous a effectivement fait un commentaire à cet effet-là, en disant, si je ne m'abuse, que la Communauté de Témiscaming ne désirait pas non plus qu'il y en ait un qui connecte. Donc, ça veut dire que, on fait des scénarios là, ce n'est peut-être pas ce qui va se passer, mais ça veut dire que si le territoire était adopté tel qu'il est présenté, ça veut dire qu'il n'y aurait pas d'accès pour les résidents de la MRC éventuellement.

1205

Est-ce que, pour vous, l'accessibilité de ces territoires-là est quelque chose d'important, l'accessibilité aux territoires protégés pour les résidents du territoire?

M. DANIEL DUFAULT :

1210

Non, parce qu'il n'y a pas vraiment de camps de chasse dans ce territoire-là. Comme je vous ai dit tantôt, c'est un territoire si petit pour lequel il n'y a pas vraiment d'enjeu.

LE PRÉSIDENT :

1215

Mais de manière générale, pour l'ensemble des aires protégées, puisque vous nous avez parlé tantôt de la forêt habitée, j'imagine que c'est quand même un critère important pour vous que vos concitoyens puissent accéder aux territoires qu'on met de côté pour la conservation.

M. DANIEL DUFAULT :

1220

Dans le cas du lac des Quinze, par exemple, ce qui peut se produire à long terme, c'est que dans la formule actuelle de réserve de biodiversité, on sort les compagnies forestières. Alors, tout l'entretien de la voirie forestière qui était fait anciennement par les compagnies forestières n'existe plus.

1225

Alors, notre proposition de prendre en charge ce territoire-là au niveau conservation, mise en valeur, exploitation, c'est qu'il y ait des revenus qui soient générés qui puissent être réinvestis dans la voirie forestière.

1230

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, moi, j'ai terminé, merci beaucoup. Si vous, vous n'avez pas terminé, allez-y.

1235 **M. DANIEL DUFAULT :**

Je voudrais juste déposer quatre documents que j'ai apportés, je pourrai le faire tantôt à l'arrière, en quinze copies : une résolution de la MRC, une résolution d'appui au mémoire de la Municipalité de Rémigny; l'autre résolution d'appui de la MRC au mémoire de la table GIR; une
1240 résolution de la MRC qui autorise le dépôt du mémoire de la MRC ce soir; et une résolution de la Municipalité de Nédelec concernant le découpage de la réserve du lac Opasatica.

LE PRÉSIDENT :

1245 D'accord, merci beaucoup. Puis ce n'est pas vrai, je vous ai dit que j'avais terminé, mais je n'ai pas terminé.

En première partie, Rémigny, et puis je pense qu'il y avait monsieur Filteau qui nous en a parlé et vous aussi, c'était l'usine et les, si je ne m'abuse, 6 000 mètres cubes de bois noble que
1250 vous vouliez transformer.

Dans vos réticences à protéger le lac des Quinze, en tout cas la réserve, les territoires proposés avec le statut proposé, est-ce que vous avez toujours en tête la mise en valeur de ces
1255 bois-là à l'usine qui est toujours fonctionnelle?

J'ai du non-verbal dans la salle. Alors, vous devriez être cohérent avec eux.

M. DANIEL DUFAULT :

1260 Monsieur Filteau serait plus à même que moi de répondre.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Filteau serait mieux à même que vous?

1265

M. DANIEL DUFAULT :

Oui, parce qu'il est responsable de l'usine.

1270 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vais rappeler monsieur Filteau au micro, s'il vous plaît. C'est vrai que c'est déjà vous qui étiez venu en première partie nous amener des précisions sur ce projet-là, si je ne
1275 m'abuse.

M. ALAIN FILTEAU :

Oui.

1280 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, il est toujours dans les...

M. ALAIN FILTEAU :

1285

Ce que vous demandez là, c'est si advenant que ça ne soit pas une réserve de biodiversité, si on fait des suppositions?

LE PRÉSIDENT :

1290

Oui, on fait des scénarios là, oui.

M. ALAIN FILTEAU :

1295

Bien, en faisant des suppositions, c'est sûr, l'usine est encore en fonction là. Elle fonctionne, elle est opérationnelle. Même, elle fonctionne depuis deux semaines dans d'autres volumes, mais elle fonctionne deux, trois semaines par année. Oui, ces volumes de bois-là seraient intéressants pour nous si l'aire protégée avait une autre désignation, c'est sûr.

LE PRÉSIDENT :

1300

En ce moment, elle fonctionne avec des bois qui viennent de quel endroit?

M. ALAIN FILTEAU :

1305

Présentement, on scie à contrat pour des gens qui ont du bois à faire scier.

LE PRÉSIDENT :

1310

D'accord, merci.

M. ALAIN FILTEAU :

1315

Oui, c'est ça, le permis, c'est ça, c'est un permis de 12 000 mètres cubes multiessences, dont 6 000 mètres cubes de bois noble.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, messieurs.

1320

Alors, on va prendre une courte pause d'une dizaine de minutes et on reprendra par la suite avec le Club VTT de Témiscamingue.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1325

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

1330

Maintenant pour le Club VTT de Témiscamingue, monsieur Denis Lampron est déjà là. J'appellerais aussi monsieur Denis Lafrenière, s'il vous plaît. Monsieur Lafrenière, si jamais j'ai des questions pour vous, j'aimerais ça que vous soyez en avant. Alors bonsoir, messieurs. On vous écoute.

1335

M. DENIS LAMPRON :

Merci de nous avoir invités ce soir. Nous avons déposé un petit mémoire pour l'activité du Club quad du Témiscamingue.

1340

L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

LE PRÉSIDENT :

1345

Merci, monsieur Lampron. Je vais commencer tout de suite avec votre dernier paragraphe, quand vous dites:

Sachez que nous sommes déterminés à ce que la pratique du quad soit mieux encadrée dans notre secteur.

1350

Qu'est-ce que vous voulez dire?

M. DENIS LAMPRON :

1355

Ce que je veux dire, dans la première partie des audiences, la première question que j'ai posée, et vous me reprendrez si vous voulez, mais vous m'avez demandé, ce n'était peut-être pas la bonne question à poser, sur l'utilisation du quad sur le territoire, est-ce que c'était pour être permissif ou non pour les chasseurs ou les pêcheurs. Ce n'est pas mon rôle à moi de

défendre les chasseurs et les pêcheurs pour l'utilisation des quads.

1360 Je n'ai pas d'intérêt particulier sur ce territoire-là parce que je ne l'utilise pas. Mon rôle à moi, c'est de défendre les utilisateurs du Club VTT et d'établir un réseau de sentiers pour que les gens puissent se promener sur le territoire, mais pas partout, de façon coordonnée.

LE PRÉSIDENT :

1365 C'est ça. Quand vous parlez d'améliorer, c'est de mieux encadrer, de resserrer finalement la fréquentation.

M. DENIS LAMPRON :

1370 C'est ça. Et des sentiers reconnus, que ça ne soit pas tous les chemins forestiers qui soient utilisés par les quads.

LE PRÉSIDENT :

1375 D'accord. Là, vous soulevez un problème. Vous désirez que vos préoccupations, vos tracés interrégionaux soient considérés lors de l'établissement final. D'un autre côté, vous êtes en train d'élaborer un plan directeur qui risque d'arriver après que le ministère décide d'accorder le statut à ces territoires-là, parce que ça pourrait être fait, mettons, en 2008, alors que votre plan ne serait pas prêt.

1380 J'ai cru comprendre aussi en première partie, aux questions que vous avez posées, que vous n'avez pas forcément eu des contacts avec le ministère du Développement durable avant ces audiences-là pour mentionner ce problème-là.

1385 Est-ce que c'est le cas? Est-ce que vous leur avez fait des représentations avant ces audiences-là?

M. DENIS LAMPRON :

1390 On n'a fait aucune représentation au ministère. On travaille avec le CRÉ. Le gouvernement a mandaté le CRÉ pour établir des sentiers permanents sur tous les territoires du Québec pour cinq ans.

M. DENIS LAFRENIÈRE :

1395 Le mandat aussi, c'est d'interrelier deux à trois régions ou MRC entre nous autres. C'est pour ça que, nous autres, on a inclus l'Outaouais à cause du Témiscamingue là, avec deux autres.

1400

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1405 **M. DENIS LAMPRON :**

Nous autres, nous connaissons nos besoins. Mais c'est difficile de savoir ce que les autres régions ont comme besoins et ça prend quelqu'un qui coordonne tout ça pour établir: «Le lien va se faire à tel endroit.» Là, c'est ce travail-là qui est en train de se faire présentement.

1410

Les clubs quad en Abitibi-Témiscamingue, c'est tout nouveau. Ça ne fait pas longtemps. D'autres régions du Québec, c'est plus avancé et même les réseaux sont terminés de développer. Mais nous autres, on est en plein développement et on est comme poussés par différents projets que tout le monde veut savoir où ce qu'on s'en va. Mais regarde, là, on n'est pas tout seul à décider, là.

1415

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce qu'il y a d'autre que les aires protégées qui vous contraindrait?

1420

M. DENIS LAMPRON :

Bien, le parc Opémican. Le parc Opémican, c'est sur notre territoire, ça va ceinturer tout le territoire de la MRC et ça va nous empêcher de sortir. Déjà là qu'on a les ZEC, qu'il y a pas vraiment de problème à traverser parce que, dans le fond, il y a des ententes avec...

1425

LE PRÉSIDENT :

Les gestionnaires de ZEC.

1430

M. DENIS LAMPRON :

... avec la Fédération des clubs quad. Il y a la réserve faunique du parc LaVérendrye, dans le fond, qu'on n'a pas d'entente avec eux autres. Puis ils ne sont pas prêts à nous recevoir non plus.

1435

Ça fait que nous autres, on aurait une possibilité d'aller connecter Maniwaki dans ce secteur-là, parce qu'il y a déjà une pourvoirie, ils aimeraient bien nous recevoir, mais les gestionnaires ne veulent pas. Il faut se donner des voies de sortie. On se détermine trois sorties pour aller rejoindre d'autres régions. Il faut rejoindre l'Outaouais, il faut rejoindre Rouyn-Noranda et Val-d'Or.

1440

LE PRÉSIDENT :

1445 Mais ce que je comprends, c'est qu'il y a deux demandes gouvernementales, là, mais il n'y a pas de lien entre les deux. Il y en a une qui part des Transports par la CRÉ pour votre réseau et il y en a une qui part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et Ressources naturelles pour les aires protégées.

1450 Alors, je ne sais pas, là, on va penser à une façon ou à une proposition pour que ces choses-là se fassent en collaboration. Mais avez-vous, vous, des propositions à faire?

1455 C'est parce que je veux juste clarifier un point là. Votre première recommandation, vous dites que vous souhaitez que votre plan directeur des sentiers récréatifs, qui sera déposé en 2009, soit reconnu par le BAPE. Je suis obligé de vous dire que ce n'est pas le BAPE qui va le faire. Ça va être soit le ministère qui vous l'a commandé ou le ministère du Développement durable dans le cadre des aires protégées.

1460 La commission du BAPE qui examine les quatre projets, quelque part d'ici le mois d'août, le mois de septembre, elle n'existera plus. Elle va avoir remis son rapport au ministre et puis en 2009, là, elle ne pourra plus s'intéresser ou reconnaître votre plan directeur.

M. DENIS LAMPRON :

1465 Bien, ma proposition, c'est simple. C'est que, regardez, le temps que nous autres on détermine où est-ce qu'on veut passer, qu'on ait une concertation avec toutes les régions qui nous entourent, parce que ce n'est pas juste entre moi et lui qu'on décide ça, c'est avec les autres régions...

M. DENIS LAMPRON :

1470 On a compris ça.

M. DENIS LAMPRON :

1475 ... on veut avoir une porte de sortie pour avoir la possibilité d'avoir une interconnection avec les autres régions. C'est ce que je m'attends que la commission reconnaisse, qu'on ait une porte de sortie quand on va être prêts.

M. DENIS LAFRENIÈRE :

1480 Parce que dans le rapport du BAPE, ça peut être mentionné qu'il y a une dérogation, quelque chose qui s'en vient là-dessus là?

LE PRÉSIDENT :

1485

Oui, oui. Non, mais il y a les faits qui sont que vous, vous développez ça. Il y a les faits que...

M. DENIS LAFRENIÈRE :

1490

Parce qu'on ne veut pas être ceinturés et rester rien qu'en petit vase clos, on veut aller ailleurs.

LE PRÉSIDENT :

1495

Mais outre ce que la commission peut faire et passer comme message dans son rapport au gouvernement, moi, en tout cas, je n'ai pas de conseil à vous donner, mais si j'étais à votre place, j'essaierais d'établir des contacts et de faire cheminer le dossier en parallèle avec le ministère de l'Environnement pour être sûr qu'à quelque part, qu'on prenne en considération votre demande et puis qu'éventuellement on vous présente des empêchements ou des ouvertures pour vous mettre ça plus clair.

1500

Parce que je ne suis pas sûr que même si le BAPE fait dans son rapport une recommandation au gouvernement, je ne suis pas sûr qu'une fois que les territoires vont avoir été définis, qu'on pourra revenir en arrière par exemple pour dire: «Bien, il faut absolument qu'ils passent là.»

1505

Ce qu'on nous a dit en première partie, c'est que le ministère du Développement durable examinerait chaque cas au mérite. On nous a dit aussi qu'il y a certaines des conditions que vous nous avez énumérées, si vous vous rappelez, monsieur Lampron, en disant: «Bon, bien, nous, on prend des chemins existants et on fait des jonctions, etc.», on nous a dit que ça, normalement, ça a beaucoup plus de chance d'être approuvé.

1510

M. DENIS LAMPRON :

1515

Nous autres, c'est notre façon de procéder, d'utiliser ce qui est déjà existant, de maximiser les infrastructures en place. On ne passera pas à côté, on ne veut pas faire un réseau complètement à côté, là. Il y a une raison économique à ça, il y a une raison aussi d'environnement.

1520

LE PRÉSIDENT :

Oui. À part ce que vous nous avez mis en annexe sur le mandat qui vous vient de la Conférence régionale des élus...

1525

M. DENIS LAFRENIÈRE :

1530 Dans le rapport, on en a parlé un peu là, on ne voulait peut-être pas revenir sur le mandat, c'est au niveau du CRÉ, c'est le mandat qu'on a au niveau régional, qu'on est en train de structurer pour faire les interconnexions hors région.

LE PRÉSIDENT :

1535 Il y a beaucoup d'informations là. Il y en a sur le partage des responsabilités, il y a un échancier, etc. Est-ce qu'il y a d'autres informations éventuellement que vous pourriez nous faire parvenir là-dessus pour qu'on documente le fait que, vous, vous êtes en train de développer vos choses, le ministère est en train de développer les siennes et puis là, il n'y a comme pas de...

M. DENIS LAMPRON :

1540 Avez-vous une suggestion à qui nous référer au ministère? C'est qui le gestionnaire? C'est qui qui va être gestionnaire de ce territoire-là?

LE PRÉSIDENT :

1545 Bien, moi, je commencerais par parler aux gens qui nous présentent les projets et qui sont ici.

M. DENIS LAFRENIÈRE :

1550 Le ministère des Ressources?

LE PRÉSIDENT :

1555 Vous avez les deux ce soir. Vous avez le ministère des Ressources naturelles, vous avez monsieur Desrochers, voilà, et puis vous avez trois représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dont la directrice régionale. Alors, je commencerais tout de suite par parler à ces gens-là. Il est évident que la commission va traiter votre demande dans son rapport.

1560 Bien, je répète ma question. Parce que là, ce que vous nous avez mis, c'est par rapport...

M. DENIS LAMPRON :

1565 Le mandat.

LE PRÉSIDENT :

1570 ... au mandat. Mais vous, vous avez certainement d'autres informations par rapport aux régions que vous essayez de rejoindre, aux corridors que vous visez, etc. Ça, ça nous aiderait aussi à travailler ça.

M. DENIS LAFRENIÈRE :

1575 Le Club VTT de Témiscamingue, c'est de relier avec Rouyn et Val-d'Or. Et nous autres, on demande en plus, comme on l'a spécifié dans le document, l'Outaouais. Le club de LaSarre, eux autres vont toucher vers Amos. En fin de compte, on va tous s'interconnecter, parce que deux clubs... on est six clubs. Et après, on va déborder l'autre côté par la force des choses.

1580

LE PRÉSIDENT :

Mais je sais que vous avez quand même déjà une idée. Par exemple pour aller à Val-d'Or, en première partie, monsieur Lampron nous avait dit: «On va passer par le Decelles.»

1585

M. DENIS LAMPRON :

On ne sort pas de là, là, il faut absolument passer par le projet de réservoir Decelles pour traverser d'un bord à l'autre. Je n'ai pas consulté la carte pour établir tous les sentiers mais, grosso modo, le territoire est assez grand, il va falloir le traverser d'un bord à l'autre là.

1590

LE PRÉSIDENT :

Si vous aviez à contourner, ce serait quoi? Ce serait un détour de l'ordre de? Avez-vous regardé ça un peu ou...

1595

M. DENIS LAMPRON :

Je ne suis pas à l'étape d'essayer de trouver une autre alternative. Mais regarde, je fais une demande pour pouvoir utiliser le territoire. C'est ça que je fais.

1600

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, on a bien compris et on va transmettre votre demande.

1605

M. DENIS LAMPRON :

Merci.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, messieurs.

1615 **M. DENIS LAMPRON :**

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1620 Merci.

M. DENIS LAFRENIÈRE :

Merci.

1625

LE PRÉSIDENT :

Alors, ceci termine la présentation des mémoires pour la séance. On m'a mentionné que j'avais une demande pour un droit de rectification de la part de monsieur Marc-André Bouchard. Alors, je vous invite à vous présenter à l'avant. Est-ce qu'il y en a d'autres? Alors, monsieur Bouchard, bonsoir.

1630

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1635 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

La parole est à vous.

1640

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Ce n'est pas tellement une rectification que de l'information supplémentaire sur le sujet des autres statuts d'aires protégées au Québec – donc, c'était la présentation du mémoire de la MRC de Témiscamingue – pour apporter finalement des précisions peut-être pour que ça soit plus clair pour tout le monde.

1645

La réserve de biodiversité, c'est un statut qui équivaut à une catégorie 3 de l'UICN. Donc, effectivement, il n'y a aucune possibilité d'aménagement forestier dans ces territoires-là. Les autres catégories qu'on dirait plus souples, c'est la catégorie 4. Donc, c'est une catégorie internationale qui est nommée «aire gérée» pour l'habitat et les espèces.

1650

1655 Ici, au Québec, c'est principalement des habitats fauniques et c'est des territoires où il peut avoir des interventions forestières, mais les interventions forestières doivent avoir une seule fin, qui est de faire des aménagements pour favoriser une espèce ou aider une espèce, l'espèce qui est visée justement par le statut d'aire protégée.

1660 La catégorie 5 dont on faisait référence à la présentation du mémoire, qui est paysage terrestre ou marin protégé, il y a un statut d'aire protégée au Québec qui est assimilable à cette catégorie-là, qui est le paysage humanisé. C'est un statut aussi récent que la réserve de biodiversité et est associé à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

1665 Donc, c'est un statut qui théoriquement, bien, en pratique aussi, existe depuis 2002. Il n'y a aucun paysage humanisé au Québec présentement. Essentiellement, c'est un concept d'aire protégée qui vise à maintenir une interaction harmonieuse entre la nature et la culture.

Je vais vous lire quelque chose d'un plus précis.

1670 *La catégorie 5 fait référence au paysage modifié ou façonné par l'homme au fil du temps, c'est-à-dire où la présence de l'homme – on va dire de l'humain – dans la nature s'est toujours exprimée par des pratiques traditionnelles et non modernes.*

1675 *L'objectif premier est de maintenir une interaction harmonieuse ayant favorisé depuis longtemps une diversité de paysage, d'habitats ou d'espèces. Soulignons qu'une utilisation durable et traditionnelle des ressources de façon locale est permise dans ce type d'aire protégée.*

1680 Donc, la compréhension du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur cette catégorie d'aire protégée là, donc c'est qu'il y a une interaction, il y a une biodiversité, disons, qui est dépendante d'une activité humaine qui date depuis longtemps.

1685 Donc, il y a des projets en discussion. En fait, c'est généralement un concept ou un statut d'aire protégée qui provient d'une initiative régionale et le gros du travail de la conception de ces projets-là vient des milieux locaux, régionaux, ceux qui le proposent. Donc, pour l'instant, il n'y a pas de statut existant décrété au Québec de paysage humanisé.

LE PRÉSIDENT :

1690 Excusez-moi, monsieur Bouchard. Juste pour qu'on comprenne bien, donnez-nous donc un exemple de qu'est-ce qui pourrait rentrer là-dedans, une région, un endroit particulier au Québec.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Bien, moi, je peux vous dire que de ce que je sais, je peux juste parler au Québec de

1695 projets qu'il y a eus. Bien, en fait, peut-être oui, pour rester un peu plus figuratif, on pourrait
penser à un milieu rural avec des territoires boisés où il y a un paysage qui a été créé par
l'utilisation agricole de l'humain et une certaine forme de coupe forestière au fil des ans, qui aurait
créé justement une mosaïque paysagère à la fois agricole, forestier.

1700 Il peut avoir d'autres types de fonctions aussi dans un paysage comme ça. Et même si la
diversité n'est pas nécessairement... même, on peut penser que souvent la biodiversité au sens
quantitatif va être moins riche que dans un milieu naturel, il demeure que la biodiversité qu'on
retrouve là est dépendante du maintien de ces façons de faire là.

1705 Un exemple. Ça peut être, bon, dans des paysages alpins ou subalpins en France où le
broutage des moutons pendant des dizaines et des dizaines d'années a créé un certain paysage
avec une certaine biodiversité. Il y a des bocages qui sont développés. Il y a des espèces
floristiques subalpines qui ont proliféré ou qui ont prospéré dû au fait que les moutons continuent à
brouter. Donc, il n'y a pas de forêt dense qui a pu se développer à cause de cette utilisation-là par
1710 l'humain et son cheptel. Donc, c'est un exemple figuratif.

Il y avait un projet au Québec, en Gaspésie, qui s'appelait Estran 21. Là, je n'ai pas,
moi, d'information, mais c'est un organisme qui peut être contacté et vous pourriez obtenir de
l'information de leur part. Parce que comme je vous dis, c'est une initiative du milieu. Donc, c'est
1715 eux les mieux placés pour vous donner de l'information sur ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1720

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Et ensuite, pour finir, il y a la catégorie 6 qu'on appelle «aire protégée de ressources
naturelles gérées». La définition de ce concept-là, de cette catégorie-là, pourrait peut-être se
1725 rapprocher de ce que monsieur de la MRC évoquait. Cependant, pour le moment, au Québec, je
ne crois pas qu'il y ait, là je ne pourrais pas vous donner d'exemple, je ne crois pas qu'avec le
nouveau registre il y ait beaucoup de catégories 6, sinon que ce soit encore une fois des habitats
fauniques.

1730 Ce qu'on dit de cette catégorie-là, c'est qu'elle doit rencontrer quatre conditions qui sont,
bon, ça doit être compatible avec la définition générale des aires protégées. Donc, c'est quand
même relativement vague. Ça, ça implique que obligatoirement deux tiers de l'aire protégée ou
deux tiers de la superficie doit se trouver dans des conditions naturelles et le rester. Donc, le un
tiers restant, il pourrait avoir des aménagements forestiers.

1735

Elle ne peut pas comporter de grandes plantations commerciales non plus. Puis on dit: «Une autorité de gestion doit être en place.» Mais ça, ce n'est pas les termes québécois, c'est vraiment les termes internationaux. Donc, on ne peut pas vous dire qu'est-ce que ça pourrait être une autorité de gestion. Ici, il n'y a pas eu de développement encore concret sur ce sujet-là.

1740

Qu'est-ce qu'il y a d'autre de pertinent sur cette catégorie-là? On dit:

Sur la base de ce classement...

1745

– donc la catégorie 6 –

... l'objectif premier des aires protégées, il ressort que les espaces voués en bonne partie à une exploitation forestière commerciale ne constitue pas véritablement des aires protégées. Pour répondre aux critères de classement de la catégorie 6, l'aire doit demeurer dans sa majeure partie, soit aux deux tiers, dans son état naturel, ne comporter notamment aucune coupe ou reboisement massif.

1750

Par conséquent, l'exploitation forestière ne pourra s'effectuer que sur une portion mineure de l'aire et selon des modalités d'intervention écologiquement durable, voire plutôt extensive.

1755

Puis on peut faire des liens avec certains habitats fauniques. Mais essentiellement, sans dire que ça ne pourrait pas correspondre peut-être à une idée des gens de Rémigny ou de la MRC, évidemment si sur le tiers d'une aire protégée, quelle qu'elle soit, on visait une catégorie 6, donc le tiers de cette partie-là serait aménagée pour des fins forestières, bien, le contexte, les critères d'intervention écologiquement durable restent à définir, d'une part. Puis d'autre part, évidemment c'est très, très prospectif. Mais il peut avoir un caractère de difficulté d'être très rentable économiquement. Les critères peuvent être suffisamment élevés pour que ce soit difficile de rentabiliser, mais c'est de la prospective là.

1760

1765

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que cette restriction-là du deux tiers – un tiers s'applique aussi à la catégorie 5?

1770

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Ce n'est pas écrit dans les lignes directrices de l'UICN pour la catégorie 5, à ma connaissance.

1775

LE PRÉSIDENT :

Alors, abstraction faite des statuts qu'on a ici, qui ne correspondent pas forcément aux

1780 besoins que la MRC a évoqués, est-ce qu'on pourrait penser qu'il pourrait rentrer peut-être même plus dans la catégorie 5 que la catégorie 6, compte tenu des restrictions que vous venez d'évoquer?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1785 Moi, je peux vous dire mon interprétation. De ce que je sais de la catégorie 5, c'est qu'il doit avoir une occupation existante sur place, une occupation humaine qui a façonné le paysage qui a formé une biodiversité.

1790 À ma connaissance, le territoire du lac des Quinze, il n'y a pas une occupation humaine. Oui, il y a peut-être quelques chalets de villégiature ou de camps de chasse, une occupation marquée qui a modifié les caractéristiques forestières ou paysagères de ce territoire-là. Je sais qu'il y a de l'occupation, qu'il y a de l'utilisation courante depuis plusieurs années.

1795 Mais tout ce qu'on a, nous, comme exemple de type paysage humanisé, et même ailleurs dans le monde, c'est vraiment une occupation marquée où il y a eu un travail quand même assez important du territoire, une modification importante qui, comme je disais, n'enrichit pas nécessairement quantitativement la biodiversité, mais crée une interaction et une dépendance entre une diversité spécifique et les activités humaines.

1800 Puis généralement, on associe ça beaucoup à des milieux ruraux ou agroforestiers, parce que c'est des exemples qu'on a, mais je ne peux pas qualifier... c'est juste pour comparer, parce que je ne peux pas qualifier l'utilisation, l'occupation qui est faite par les gens du milieu de ce territoire-là.

LE PRÉSIDENT :

1805 La catégorie 6, les restrictions qu'on nous a mentionnées, ce sont les coupes forestières. Pour les autres activités industrielles type mines, qui est un enjeu qui est beaucoup discuté dans les projets qui nous occupent.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1810 Je pense qu'on peut dire que c'est interdit, parce qu'il y avait une des conditions qui était doit être compatible avec la définition générale des aires protégées. Je pense qu'on peut enlever toute idée d'exploitation industrielle de toutes sortes.

1815 Et selon les quelques réflexions qui auraient été faites au Québec sur la catégorie 6, même une activité forestière dans le tiers ne devrait pas avoir un caractère industriel et intensif comme ça se fait généralement dans les territoires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Donc, c'est une foresterie qui vise un équilibre qui a des objectifs

spécifiques de garder une certaine forme de naturalité, quand même.

1820

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Attendez, sauvez-vous pas, je vous ai sous la main, je vais en profiter.

1825

Tantôt, monsieur Laquerre a demandé à ce que le ministère s'implique ou soit un acteur dans la Commission de planification et de régulation de la rivière des Outaouais. Mais je pense que d'office, c'est un membre de cette commission?

1830

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Oui. Depuis que le ministère est propriétaire, je pense, depuis mars 2007, c'est le Centre d'expertise hydrique du Québec, qui est un organisme du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est présent dans cette espèce de comité-là.

1835

Je pense que j'ai déposé un document. Je ne me souviens plus exactement, mais je pense qu'il y a l'Ontario, il y a le Québec et il y a le fédéral, le service public fédéral ou...

LE PRÉSIDENT :

1840

Travaux publics.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1845

Travaux publics, excusez-moi, du gouvernement du Canada. Eux font des recommandations sur la gestion de différents barrages.

1850

Par contre, ce qu'ils nous ont dit, c'est que le propriétaire du barrage reçoit les recommandations, mais il peut prendre des décisions. En tant que propriétaire de ces barrages-là, il peut prendre les décisions qu'il veut, il n'est pas obligé d'écouter ces recommandations-là. Mais généralement, comme c'est tout discuté, c'est plus ou moins consensuel, donc les décisions se prennent du moins à partir de cette commission-là qui a une vue plus large.

LE PRÉSIDENT :

1855

D'accord. Pour les îles maintenant, en première partie, ça avait été questionné. Vous nous aviez mentionné, si je me rappelle bien vous n'aviez pas spécifiquement d'information sur la superficie et surtout la hauteur par rapport à la cote de marnage. Est-ce que c'est toujours le cas ou est-ce que vous avez examiné ça?

1860

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

La superficie, je ne l'ai pas calculée. Je pourrais la calculer assez facilement. Donc, c'est une donnée qu'on pourrait déposer. Je ne me souviens plus, j'ai déposé cette carte-là.

1865

Par contre, il y avait les courbes de niveau et je me demande si j'avais envoyé un courriel ou je ne sais pas trop, j'avais fourni l'information, mais peut-être qu'elle n'était pas officielle. D'accord, oui, c'est écrit en haut. On dit: «cote de marnage».

1870

LE PRÉSIDENT :

Bien, on dit que les îles qui n'ont pas la grande courbe de niveau marquée sont à une élévation inférieure à 270 mètres.

1875

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Oui, oui. La courbe de niveau la plus basse qu'on voit sur chaque île est de 270 mètres. Donc, celles qui n'ont pas de courbe de niveau sont inférieures à 270, mais seraient supérieures à 260. Comme la cote de marnage est de 263.94, bien, à cette échelle-là, au 1:20 000, on ne peut pas savoir si elles sont... elles sont sûrement en partie submergées, mais on ne sait pas quelle partie serait au-dessus de la cote de marnage. Pour les autres, ça laisse présager qu'il y a quand même un assez bon potentiel terrestre d'inclusion dans...

1880

LE PRÉSIDENT :

Et puis pour celles qu'on ne le sait pas à cette échelle-là, est-ce qu'il y a un moyen d'aller le vérifier pareil?

1885

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Bien, oui et non. Il faudrait aller sur le terrain. Je ne crois pas qu'on ait les moyens de faire ça. Non, je ne pense pas. Bien, il faudrait peut-être vérifier s'il n'y a pas de données plus précises.

1890

LE PRÉSIDENT :

S'il existe des relevés photogramétriques ou des choses comme ça à des échelles qui ont...

1895

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

Bien, en fait, oui, en photogramétrie peut-être. Je vais me renseigner.

1900

LE PRÉSIDENT :

1905

Renseignez-vous et peut-être voyez aussi avec monsieur Laquerre s'il a de l'information à vous fournir à cet égard.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1910

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1915

Merci beaucoup, monsieur Bouchard. Alors, on a dit que monsieur Alain Filteau veut exercer un droit de rectification lui aussi. Alors, je vous...

M. ALAIN FILTEAU :

1920

Je ne sais pas si c'est une rectification ou en tout cas...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, je vais vous laisser aller un bout et puis on verra.

1925

M. ALAIN FILTEAU :

1930

Concernant quand il parlait de l'aire protégée de cote 5, que c'était par l'impact humain, ce que je trouve ironique, c'est que tout le secteur nord de l'aire protégée du lac des Quinze, qui est en bois franc, c'est l'impact humain qui l'a façonné du milieu des années 20 à aller jusqu'à la fin des années 60. La collectivité locale, c'est elle qui faisait les interventions forestières avec des chevaux dans le secteur.

1935

Ça fait qu'on ne peut pas dire que le façonnage de cette terre protégée là n'a pas été influencé par les humains. Il y a quand même une grande période de temps que c'est l'humain qui l'a façonnée. Il y avait juste ce secteur-là dans la Municipalité de Rémigny où est-ce qu'il y avait des interventions forestières du milieu des années 20 à aller jusqu'à la fin des années 60. Ça fait que je ne sais pas...

1940

LE PRÉSIDENT :

On prend bonne note. Merci, monsieur Filteau. D'autres? C'est tout. Merci.

1945

Alors, ceci met fin à la séance de ce soir. Alors, je veux remercier tout le monde d'y avoir participé, et particulièrement les personnes ou les groupes qui ont présenté des mémoires,

sans lesquels notre mandat serait bien triste.

1950 Alors, merci à tout le monde. Merci au support technique. Merci à l'équipe de la commission. Merci aux gens des ministères et merci aux participants du public. Bonne fin de soirée, bon retour chez vous. Merci.

1955 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

1960 Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.